

Bulletin provincial



Service des examens provinciaux

EXAMENS PROVINCIAUX

OBJET : **Constitution, sur examen d'aptitudes, d'une réserve de recrutement de personnel spécifique de niveau B1 (Technicien de laboratoire en agronomie) pour Hainaut Analyses (M-F-X)**

Recrutement

1. Conditions de participation :

1.1 Conditions générales de participation :

- Jouir des droits civils et politiques ;
- Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction.

1.2 Conditions particulières d'accès :

Etre en possession d'un titre de l'enseignement supérieur de type court en agronomie (graduat ou bachelier).

Afin d'éviter la surqualification, les candidat(e)s ne peuvent participer qu'aux examens de recrutement dont le niveau correspond au diplôme le plus élevé qu'ils/elles possèdent.

Toute personne présentant un handicap peut demander des aménagements raisonnables de la procédure de recrutement. Au moment de son inscription à l'examen, elle doit absolument contacter le Service des Examens provinciaux par téléphone ou par email (voir point n°5). Une analyse des difficultés rencontrées sera opérée de façon à trouver des solutions qui pourraient aider à les surmonter.

2. Profil de fonction :

Descriptif activités/compétences en lien avec la fonction (liste non-exhaustive)

La Régie ordinaire *Hainaut Analyses* regroupe les trois laboratoires d'analyses de la Province de Hainaut. Active dans les domaines de la santé, de l'environnement et de l'agro-alimentaire, elle joue un rôle prépondérant dans la prévention des risques sanitaires et environnementaux aux travers de ses activités de contrôle, d'analyses, d'audit et de formation. Celles-ci se déploient dans des domaines variés tels que l'eau, l'air, les sols, les déchets, les denrées alimentaires, la salubrité des bâtiments et les pollutions intérieures. La Régie agit pour le compte de clients variés : acteurs publics, citoyens, PME, agriculteurs...

Compétences transversales :

- Connaître l'institution provinciale ;
- Utiliser les ressources mises à disposition (matériel, ...) ;
- Maintenir à jour ses compétences ;
- Respecter les règles de déontologie, d'éthique et les limites professionnelles ;
- Collaborer à la gestion de l'information et de la communication au sein de l'institution ;
- Gérer les relations avec les usagers internes / externes ;
- Organiser son temps efficacement ;
- S'adapter à son environnement de travail.

Compétences spécifiques attendues pour la fonction à exercer :

En tant que technicien (h/f/x), vous effectuez vos missions sous la responsabilité du responsable du laboratoire d'analyses des sols. Vous participez aux activités de routine du laboratoire lors des campagnes d'analyses de sols agricoles et collaborez au développement des nouvelles méthodes analytiques et des activités de recherche dans le domaine de la qualité des sols.

Compétences spécifiques

- Posséder de bonnes notions comptables et de bonnes connaissances du monde agricole ;
- Posséder de bonnes connaissances de la législation relative aux aides à l'investissement et à la reprise des exploitations agricoles (législation AII) et des contraintes administratives associées ;
- Avoir des connaissances de la terminologie agricole.

Compétences techniques

- Collecter, analyser et vulgariser les données de la comptabilité de gestion ;
- Comprendre et utiliser les données issues d'une comptabilité de gestion ;
- Fournir des conseils techniques et économiques ;
- Fournir des conseils administratifs en vue d'améliorer la gestion des exploitations agricoles ou de permettre aux agriculteurs de répondre aux dispositions réglementaires en vigueur dans le secteur ;
- Préparer et introduire les dossiers destinés à l'obtention de primes diverses réservées aux agriculteurs et assurer leur suivi ;
- Préparer et réaliser des audits environnementaux liés à l'agriculture bas carbone ;

- Participer à des événements à caractère agricole, assurer la permanence de stands d'exposition, ... ;
- Participer à l'organisation de séminaires ;
- Posséder de bonnes notions comptables et de bonnes connaissances du monde agricole ;
- Posséder de bonnes connaissances de la législation relative aux aides à l'investissement et à la reprise des exploitations agricoles (législation All) et des contraintes administratives associées.

Dispositions personnelles

- Etre résilient à la pression exercée par les clients ;
- Faire preuve de polyvalence ;
- Communiquer de manière constructive avec les différents services de l'Institution en lien avec la réception, l'accueil ou l'envoi de protocole.

3. Programme des matières et déroulement des épreuves :

Une **épreuve écrite et éliminatoire** portant sur les différentes compétences reprises ci-dessus et en lien avec les matières suivantes :

- Connaissance générale de la Province de Hainaut et de ses missions (www.hainaut.be) ainsi que des différents pôles d'activités de Hainaut Analyses,
- Maîtrise de la langue, y compris l'orthographe et la syntaxe,
- Compétence générale relative à la gestion de la qualité (ISO 17025) et à la gestion environnementale (ISO14001),
- Connaissance approfondie de la législation relative aux aides à l'investissement et à la reprise des exploitations agricoles,
- Capacité d'interprétation des résultats d'analyses et de conseils,
- Notion de comptabilité de gestion,
- Maîtrise de l'outil informatique (logiciel de laboratoire, suite Office...).

Une **épreuve orale spécifique** qui consiste en un entretien à « bâtons rompus » avec les membres du jury. Celle-ci est destinée à apprécier la motivation, les compétences et le profil du candidat à répondre aux exigences de la fonction à exercer telle qu'elle est présentée dans cet appel à candidature.

Pour réussir l'examen et être intégré(e) dans la réserve de recrutement, le/la candidat(e) doit obtenir 60% minimum des points à l'épreuve écrite et être déclaré(e) apte à exercer la fonction suite à l'épreuve orale.

Remarque : les jurys sont composés de représentants issus des institutions provinciales et/ou des experts externes. Conformément à l'article 10 du Statut provincial applicable au personnel non enseignant, selon les nécessités, le nombre de membres de ces différents jurys pourra être réduit ou augmenté et un ou plusieurs d'entre eux remplacés par des personnalités particulièrement qualifiées en raison de leurs compétences ou de leur spécialisation.

4. Rémunération annuelle brute non indexée :

MIN : 17.848,34 €

MAX : 24.764,72 €

Traitement annuel brut, à calculer sur base de l'index actuel (2,1647) pécule et allocations réglementaires non comprises, avec la possibilité de valoriser l'ancienneté acquise dans le secteur privé (10 années maximum) et dans le secteur public (prise en compte de toutes les années). Perspectives de nomination et d'évolution de carrière.

5. Dépôt des candidatures :

Les candidats voudront bien adresser obligatoirement leur fiche d'inscription complétée et accompagnée d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae (CV), d'une copie du plus haut diplôme, d'une photocopie recto-verso de la carte d'identité au Service des Examens (Delta-Hainaut, Avenue du Général de Gaulle 102, 7000 Mons), pour le 30 juin 2026 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Pour toute information complémentaire, contactez le Service des Examens provinciaux :

065/ 38 24 58 ou 065/ 38 24 38 ou recrutement.province@hainaut.be

6. Remarques particulières :

Aucun échange de correspondance n'aura lieu entre le dépôt des candidatures et la convocation aux épreuves, sauf pour les candidat(e)s qui ne réunissent pas les conditions requises pour l'admission à l'examen et qui seront informé(e)s du motif du refus.

Lorsque son inscription est valide, chaque candidat(e) recevra sa convocation par voie postale. Toutes les convocations sont envoyées en même temps. Il vous est possible de savoir quand celles-ci ont été diffusées en visitant régulièrement le site internet www.hainaut.be (Rubrique « La Province », Onglet « Examens de recrutement »). Si le/la candidat(e) n'a rien reçu alors que la diffusion est annoncée en ligne, il/elle doit contacter de toute urgence le Service des Examens provinciaux. Il en va de même au niveau de la réception de sa convocation, chaque candidat(e) doit vérifier que celle-ci correspond bien à l'examen auquel il/elle s'est inscrit(e). En cas de problème, le/la candidat(e) doit se manifester auprès du Service des Examens provinciaux au plus tard 1 semaine avant l'examen. Passé ce délai, son inscription est annulée.

Les demandes de dispense sont accordées par le Collège provincial sur base d'un avis motivé du Service des Examens provinciaux. Le/La candidat(e) sera informé(e) en cas de refus de la demande de dispense. Dans ce cas-là, le Service des Examens provinciaux pourra alors le/la convoquer pour tout ou partie des épreuves de l'examen de recrutement. La durée de validité de la réserve de recrutement constituée à l'issue de ces examens est fixée à deux ans et peut être prorogée au maximum d'un terme égal. Les lauréat(e)s ayant participé indûment aux épreuves d'aptitudes ne pourront être inscrit(e)s dans la réserve de recrutement.

En cas de recrutement, le/la lauréat(e) devra produire des documents tels qu'un extrait d'acte de naissance timbré, un extrait de casier judiciaire, une copie du diplôme requis (sur base de l'original à présenter lors de la signature du contrat), etc. Si ces documents révèlent que les conditions nécessaires ne sont pas réunies à ce moment, le/la lauréat(e) ne pourra se prévaloir d'avoir participé aux épreuves d'aptitudes.

Le 15 juin 2026

*Le Directeur général provincial,
(s) S. UYSTPRUYST*

FICHE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN

**CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT DE PERSONNEL SPECIFIQUE
DE NIVEAU B1 (TECHNICIEN DE LABORATOIRE EN AGRONOMIE) POUR HAINAUT
ANALYSES**

REMARQUE PREALABLE : l'inscription ne vaut que si cette fiche d'inscription est complétée et accompagnée d'une copie d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae (CV), d'une photocopie recto-verso de la carte d'identité et d'une copie du plus haut diplôme.

Je soussigné(e), (**NOM, Prénom**) :

domicilié(e) (**adresse complète**) :

Tél. :/...../..... **Gsm** :/.....

E-mail :

sollicite l'inscription à l'examen de recrutement (**un seul choix possible**) :

Je m'inscris à l'examen précité (je présenterai l'épreuve écrite et en cas de réussite de celle-ci, je passerai l'épreuve orale).

Je m'inscris à l'examen précité et demande la dispense partielle de l'examen, soit uniquement l'épreuve écrite (en cas d'accord, je présenterai l'épreuve orale).

Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) :

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à nous permettre de gérer votre participation aux épreuves. En soumettant cette fiche d'inscription accompagnée des documents requis, vous acceptez que vos données soient conservées et utilisées dans le cadre des activités qui découlent de l'organisation des examens provinciaux. La durée de conservation de vos documents est liée à la durée de validité de la réserve de recrutement. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, à l'effacement et à la limitation du traitement de vos données personnelles relatives à l'organisation de ces épreuves conformément aux articles 15, 16, 17 et 18 du RGPD. Toutefois, le droit à l'effacement n'est pas absolu et ne peut contrevenir à l'exécution de missions d'intérêt public. Veuillez adresser vos demandes, concernant ce traitement de données, au Service des Examens provinciaux (Avenue du Général de Gaulle n°102 à 7000 Mons).

Je marque mon accord (cochez la case) : OUI NON

Je déclare sur l'honneur participer à cet examen qui correspond au diplôme le plus élevé en ma possession. Je ne pourrai donc pas me prévaloir d'un diplôme supérieur acquis avant mon entrée en fonction.

DATE :

SIGNATURE :